

Compte Rendu du Conseil municipal en séance publique le 03 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 03 juin, à 18 heures, le Conseil Municipal de TOUDON, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Pierre CORBIN, Maire.

Etaient présents : Pierre CORBIN, Robert CAGNOL, Daniel TEILLAS, Teddy PARMENTELOT, Frédéric GIRAUD, Rodolphe MALFATTI, Pascal GIAVINA, Jean-Pierre LAUGIER, Thierry DERNAUCOURT

Absents : Patrice GASTAUD

Pouvoirs : Patrice GASTAUD donne pouvoir à Pierre CORBIN

Secrétaire de séance : Frédéric GIRAUD

L'ordre du jour était :

BUDGET :

- Création d'un Chapitre 13 Subventions d'investissement, pour le reversement de la DSIL à la REAAM
- Décision modificative n°1, transfert de crédit de chapitre à chapitre du budget communal 2022

PUBLICATION DES ACTES :

- Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

DEPARTEMENT :

- Motion contre la fusion du département et de la Métropole NCA

SUBVENTIONS :

- Programme de dotation d'aménagement 2022

TRAVAUX :

- Attribution de marché concernant la construction d'une unité d'assainissement non collectif, dont réseau de transport, du bâtiment communal de la « Capeline »
- Travaux à engager suite à l'étude et la signature d'une première convention concernant l'aléas rochers de la route de la Comba
- Projet de schéma d'aménagement du secteur Saint Jean par l'Agence d'ingénierie départementale
- Conclusion d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'Agence d'ingénierie départementale

QUESTIONS DIVERSES

Ouverture de la séance à 18h05

BUDGET :

- Création d'un Chapitre 13 Subventions d'investissement, pour le reversement de la DSIL à la REAAM
 - Voté à l'unanimité des membres présents
- Décision modificative n°1, transfert de crédit de chapitre à chapitre du budget communal 2022
 - Voté à l'unanimité des membres présents

PUBLICATION DES ACTES :

- Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements
 - Publicité par affichage sur la façade de la Mairie, Voté à l'unanimité des membres présents

DEPARTEMENT :

- Motion contre la fusion du département et de la Métropole NCA
 - Voté à l'unanimité des membres présents

SUBVENTIONS :

- Programme de dotation d'aménagement 2022
 - 39 714.44 € HT de travaux prévus (Jardin d'enfants, réhabilitation appartement de la mairie, étanchéité du préau) 75% financé par la cantonale de 30 000 €, et 25% de part communale soit 9 714.44 € HT, Voté à l'unanimité des membres présents

TRAVAUX :

- Attribution de marché concernant la construction d'une unité d'assainissement non collectif, dont réseau de transport, du bâtiment communal de la « Capeline »
 - Attribution du marché à hauteur de 67 607.35 € HT, Voté à l'unanimité des membres présents
- Travaux à engager suite à l'étude et la signature d'une première convention concernant l'aléas rochers de la route de la Comba
 - Le RTM estime à 300 000 € TTC de travaux en intégrant la maîtrise d'œuvre, les divers et imprévus ainsi que la coordination de sécurité, Voté à l'unanimité des membres présents
- Projet de schéma d'aménagement du secteur Saint Jean par l'Agence d'ingénierie départementale
 - Estimation prévisionnelle de 10 000 € + 8 000€ de géomètre, Voté à l'unanimité des membres présents
- Conclusion d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'Agence d'ingénierie départementale
 - Voté à l'unanimité des membres présents

QUESTIONS DIVERSES :

- Notification à l'entreprise La Sirolaise pour terminer son enrobé sur la RD27
- Notification à la SDA pour réimplantation du panneau Ascros
- Dégagement de la vue au monument aux morts
- Installation de ressorts au portillon de l'espace festin
- Demande de renseignements administratifs en cours d'instruction

Fin de la séance à 19h45

Pierre CORBIN,
Le Maire

